

DECENNIE 80 : AUGMENTATION DU RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

Danielle LEMARQUIS

Etre intermédiaire entre le chargeur et le transporteur routier qui déplacera la marchandise se traduit comptablement par un montant d'achats de sous-traitance inscrit en charge du compte d'exploitation. Les auxiliaires de transport terrestre spécialisés dans la collecte de fret* ont pour métier d'être donneur d'ordre. Des entreprises de transport routier de marchandises (TRM)* ont aussi, dans le cadre d'activités diversifiées une telle fonction. On décrit ici la façon dont se répartissent ces achats de sous-traitance entre les divers donneurs d'ordre et, dans quelle mesure la forte croissance de la sous-traitance ces dernières années, a modifié cette répartition.

**Decennie 80 :
la sous-traitance
augmente
plus vite que le
chiffre d'affaires
hors sous-traitance**

En phase avec l'accélération de la croissance générale de l'économie de la seconde moitié de la décennie 80, le recours à la sous-traitance s'accroît durant cette période. Le temps d'adaptation nécessaire aux entreprises pour satisfaire la demande, essentiellement en terme de mise à niveau des effectifs et du parc de véhicules, a pour conséquence une augmentation de l'activité sous-traitée. Sous l'impact du ralentissement actuel de la croissance, l'évolution de la sous-traitance, laquelle représente environ 55 milliards de francs et près de 32% du chiffre d'affaires en 1990, est inférieure à celle du chiffre d'affaires hors sous-traitance (CAHST).

Comparaison des évolutions (en valeur) du chiffre d'affaires hors sous-traitance et des achats de sous-traitance

Unité : moyenne annuelle en %

	ensemble		TRM		collecte de fret	
	CAHST	s/traït.	CAHST	s/traït.	CAHST	s/traït.
1979-1983	13.6	14.9	13.5	11.8	14.2	16.1
1985-1989	9.1	12.1	9.2	14.4	8.9	11.2
1989-1990*	7.8	6.3	7.9	10.5	7.5	4.4

*résultat provisoire

Source : enquête annuelle d'entreprise

Le rappel de l'évolution des prix** des transports qui sont en moyenne annuelle de 13.3% entre 1979 et 1983, de -1,6% entre 1985 et 1989 et de 2,6% en 1990, met en évidence des périodes très différentes en matière de rythme globale de l'inflation mais aussi d'intensité des trafics et de réglementation.

La première période est réglementée par la Tarification Routière Obligatoire (TRO) et marquée par un léger recul des trafics. Les entreprises TRM sont un peu en repli par rapport à celles de la collecte de fret : évolution moindre de leur CAHST et de leurs achats de sous-traitance.

*La source essentielle utilisée pour cette étude est l'enquête annuelle d'entreprise. Les entreprises sont classées selon leur activité principale exercée (a.p.e). Le champ pris en compte ici comprend : les auxiliaires de transport terrestre spécialisés dans la collecte de fret (a.p.e 7403), les transporteurs routiers de marchandises (a.p.e 691) et la location de véhicules industriels (a.p.e 6925). Ces deux derniers sous secteurs sont regroupés sous l'appellation TRM.

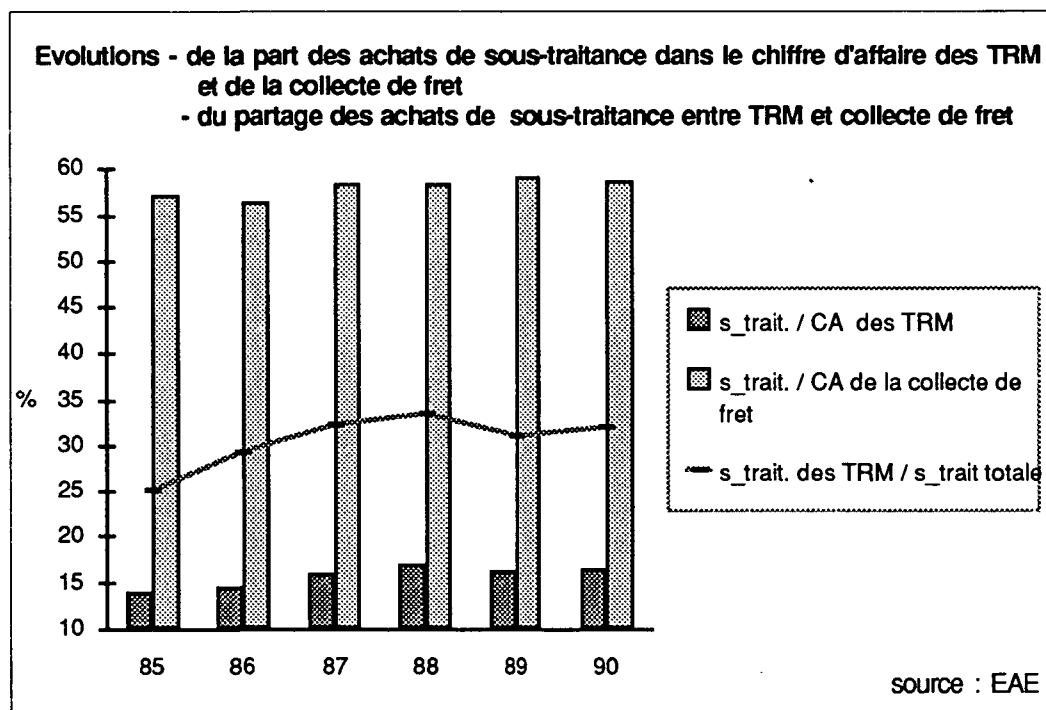
**Indice TRO de 1979 à 1983 et pour les années suivantes indice calculé en t.km à partir de l'enquête TRM sur champ intérieur et international tous véhicules.

SOUS-TRAITANCE

La reprise des trafics, l'abandon de la TRO et le développement de la sous-traitance caractérisent la deuxième période. L'année 1990 est marquée par un net ralentissement des trafics et de la sous-traitance et par une remontée des prix. On assiste, sur la période 1985-1990*, à une modification mais pas à un bouleversement de la répartition de la sous-traitance entre les entreprises TRM et celles de la collecte de fret, en faveur des premières.

Renforcement du rôle de transporteur principal

Les entreprises TRM de plus de 5 salariés* ont augmenté l'importance relative de leur activité sous-traitée et leur rôle de transporteur principal. La part de leur sous-traitance dans le chiffre d'affaires** passe entre 1985 et 1990 de 14% à plus de 16%. Ce secteur est à l'origine de 25% des achats de sous-traitance en début de période pour 32% en 1990. La progression est continue de 1985 à 1988. Elle est maximum pour cette dernière année simultanément à la plus forte croissance des trafics. C'est aussi l'année où le nombre de petites unités TRM de 0-5 salariés potentiellement sous-traitantes croît le plus (l'EAE en dénombre près de 4000 supplémentaires en 1988 par rapport à 1987).



Cependant, si le partage de la sous-traitance a été favorable aux entreprises TRM, les entreprises de la collecte de fret augmentent aussi leur part de sous-traitance dans le chiffre d'affaires (de 57% à 59%). Sur les deux dernières années, avec le ralentissement de la progression du trafic, elles regagnent des parts sur le marché de la sous-traitance.

*Le changement de plan comptable en 1982, intégré dans le questionnaire de l'EAE pour l'exercice 1984, entraîne une rupture de série concernant les achats de sous-traitance empêchant de travailler sur 10 ans. L'EAE interroge les entreprises TRM de 0-5 salariés à l'aide d'un questionnaire simplifié ne comportant aucune question sur les achats de sous-traitance. On estime en général que ces montants sont négligeables. Au nombre d'environ 28000 en 1989, elles représentent 76% des entreprises et 20% du CAHST de l'ensemble TRM-collecte de fret. Dans le cadre de cette étude portant sur les donneurs d'ordre, on a choisi de les exclure.

**Le rapport sous-traitance / chiffre d'affaires (exprimé en valeur pour les deux termes) ne devrait pas avoir subi de distorsion à cause d'un effet de prix : les prix de traction ont évolué à un rythme différent sur la période 1985-1990 mais globalement la baisse est de même ordre. Voir à ce sujet la note de synthèse de M.Lavigne (Novembre 1991).

SOUS-TRAITANCE

En 1989, 4/5 des entreprises* ont sous-traité des marchés

L'importance relative des achats de sous-traitance dans le chiffre d'affaires opère une distinction assez nette, plus que l'existence ou l'absence de frais de sous-traitance, entre entreprises TRM de plus de 5 salariés et celles de la collecte de fret. Sur ce champ (8614 unités), 80% des entreprises déclarent des achats de sous-traitance. Elles sont 79% au sein des TRM de plus de 5 salariés, et 88% parmi la collecte de fret. Parmi ces entreprises donneuses d'ordre, en montant moyen de sous-traitance par entreprise, 85% sont "transporteur principal" pour 2,7 million de francs et 15% sont "commissionnaire, affréteur" pour 31,4 millions de francs.

Répartition des entreprises selon leur activité principale et l'existence ou l'absence de sous-traitance en 1989

Unité : nombre d'entreprise

Champ : collecte de fret, TRM de plus de 5 salariés

activité principale	total des entreprises		avec achat de s/traitance		sans achat de s/traitance	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ensemble	8614	100%	6920	80%	1694	20%
		100%		100%		100%
TRM de plus de 5 salariés	7468	100%	5909	79%	1559	21%
		87%		85%		92%
collecte de fret	1146	100%	1011	88%	135	12%
		13%		15%		8%

Source : EAE

En leur sein, 20% des entreprises gèrent 85% de la sous-traitance

La partition opérée au sein des entreprises, à partir de la part de sous-traitance dans le chiffre d'affaires (ST/CA), met en évidence des différences de comportement des entreprises ayant sous-traité une part de leur activité (champ des 6920 entreprises) selon leur activité principale et leur taille. Sans surprise, l'importance du nombre d'entreprises TRM varie en sens inverse de celle de la part relative de sous-traitance dans le chiffre d'affaires.

De façon plus détaillée, les résultats (en structure) illustrés dans les graphiques ci-après, sont les suivants :

12% des entreprises achètent beaucoup de sous-traitance (ST/CA supérieur à 50%), et gèrent 65% de la sous-traitance (respectivement première et deuxième "baton" du premier graphique). Elles sont TRM pour 19% d'entre elles.

8% en achètent de façon conséquente (ST/CA compris entre 30 et 50%), et traitent 20% de la sous-traitance. Elles sont TRM pour 71% d'entre elles.

20% en achètent modérément (ST/CA compris entre 10 et 30%), et opèrent sur 13% de la sous-traitance. Elles sont TRM pour 92% d'entre elles.

Enfin, 60% des entreprises achètent très peu de sous-traitance (ST/CA inférieur à 10%), et ne font ensemble que 2% de la masse totale de sous-traitance. Elles sont TRM pour la quasi majorité d'entre elles.

Au sein des TRM, 70% des entreprises ne gèrent que 5% de la masse de sous-traitance. Plus elles ont de salariés, plus elles sont nombreuses à avoir sous-traité une part de leur activité (71% des entreprises de 6 à 9 salariés, 95% pour les plus de 200 salariés) et plus cette part est importante : 3/4 et plus des entreprises de moins de 20 salariés ont moins de 10% de leur activité sous-traité, tandis qu'elles ne sont que 1/4 pour les plus de 100 salariés.

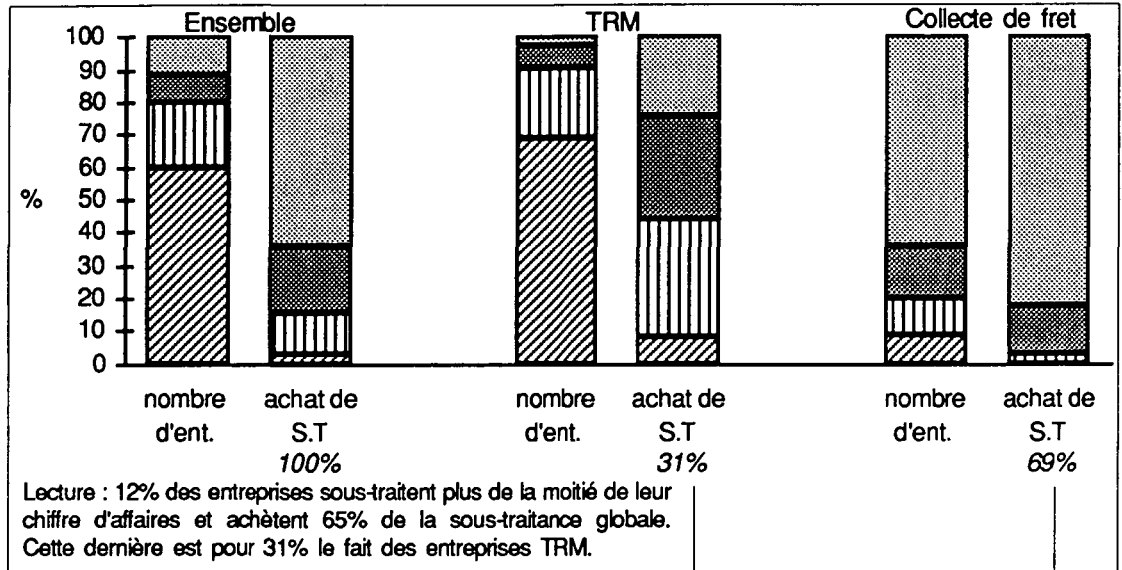
Pour les entreprises de la collecte de fret, plus de 80% des achats de sous-traitance est le fait d'entreprises sous-traitant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Plus les entreprises sont petites, plus leur profil d'intermédiaire est "pur" : 83% des unités de 0 à 5 salariés sous-traitent plus de 50% de leurs activités (49% chez les plus de 100 salariés).

SOUS-TRAITANCE

Répartition des entreprises qui sous-traitent une part de leur activité selon leur activité principale et l'importance du chiffre d'affaires sous-traité
source : EAE 1989

-Avec répartition des achats de sous-traitance

Légende :
 Part de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires (ST/CA) :
 ■ plus de 50% ■ 30 à 50% ▨ 10 à 30% ▩ moins de 10%



-Selon la taille des entreprises

← Répartition des achats de sous-traitance →

